

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	1/32

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	13
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	27
Glossaire technique	28
Glossaire du REAC	29

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	3/32

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel de Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins dont le dernier arrêté date du 12/04/2022 est un titre à option qui présente 2 activités.

La proposition de révision du titre professionnel s'attache à recentrer le métier sur le matériel d'espace vert, avec particulièrement l'ajout d'une compétence "client" basé sur l'analyse du travail et les réponses des enquêtes auprès des professionnels du secteur. La présente version conserve deux activités type découpé en 7 compétences intégrant les évolutions du métier.

Un changement d'intitulé en « Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts » est proposé.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'analyse de l'emploi type a été effectuée à partir d'entretiens auprès de professionnels du secteur dans les entreprises suivantes :

- magasin de motoculture de plaisance ;
- entreprise de matériel agricole et motoculture ;
- SAV des grandes enseignes de bricolage.

Elle s'appuie également sur l'analyse de documentations techniques ; l'analyse des offres des matériels sur le marché français ; l'analyse de 1 228 offres d'emploi sous les intitulés "mécanicien motoculture", "mécanicien espaces verts" et "mécanicien parcs et jardins", de janvier à juin 2023.

Ces éléments font apparaître 2 profils différents. Un premier profil est orienté vers une clientèle de particuliers utilisant des matériels fonctionnant avec une motorisation majoritairement essence ou électrique. Un deuxième profil est dédié à une clientèle de professionnels, travaillant avec des matériels possédant une motorisation diesel et dotés d'équipements hydrauliques.

Ces deux profils sont distincts et ne sont pas complémentaires.

Il est nécessaire de séparer ces 2 profils pour répondre aux demandes des entreprises qui sont à la recherche de mécaniciens pour le particulier, sur des équipements à essence et électrique.

Les 2 activités proposées sont centrées, l'une sur la prise en charge et l'entretien courant, l'autre sur la réparation des systèmes des matériels d'espaces verts

Liste des activités

Ancien TP : Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Matériels Agricoles et d'Espaces Verts option: Parcs et Jardins

Activités :

- Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels
- Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.

Nouveau TP : Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts

Activités :

- Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts
- Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	5/32

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts	1	Prendre en charge et restituer les matériels
		2	Réaliser la maintenance courante des matériels
		3	Entretien des systèmes de coupe des matériels
		4	Réparer les assemblages mécaniques
2	Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts	5	Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels
		6	Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques
		7	Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	6/32

FICHE EMPLOI TYPE

Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts, sous l'autorité d'un responsable, réalise la maintenance et la réparation des matériels d'espaces verts pour remettre au client un matériel fonctionnel. A partir d'une demande client, ou d'un ordre de réparation établi par son responsable, le professionnel effectue des actions de maintenance et la réparation des matériels en atelier. Il intervient sur de nombreuses familles de matériels qui exigent la possession de savoirs multi-technologiques : microtracteur, motoculteur, motobineuse, tondeuse, débroussailleuse, taille-haies, tronçonneuse, broyeurs, motopompe, groupe électrogène.

Lors des interventions, il exploite la documentation technique précisant les modes opératoires, les données techniques de contrôle et de réglages établis par le constructeur, ainsi que les appareils de contrôle, de réparation et de l'outillage propres à chaque catégorie de matériels.

Dans le cadre de ces interventions, il réalise la prise en charge et la restitution du matériel. Il effectue des réparations de pièces endommagées par des opérations courantes de mécanique générale.

Il s'adapte à l'environnement et à la saisonnalité des travaux (par exemple : la tonte des espaces verts...) qui entraîne des pics d'activité. Le mécanicien adapte son organisation du travail aux interventions qui présentent un caractère d'urgence.

Il dépanne les matériels à partir des consignes fixées par son responsable. À l'atelier, le mécanicien identifie l'origine des défauts et répare les matériels par remplacement d'organes ou de composants.

Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité, et de respect de l'environnement.

En contact fréquent avec la clientèle, sa communication verbale et non verbale est représentative de l'image de l'entreprise.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de service et de maintenance des matériels parcs et jardins ;
- les artisans ruraux ;
- les réseaux des constructeurs, concessions, agences ;
- les ateliers des collectivités territoriales ;
- les entreprises de location des matériels ;
- les grandes enseignes de magasins de bricolage.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- mécanicien réparateur de matériels de parcs et jardins ;
- mécanicien réparateur de matériels de motoculture de plaisance.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Habilitation conforme à la norme en vigueur (NF C18-510) pour intervenir sur les installations électriques (fixes, ou mobiles).

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	7/32

1. Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts
Prendre en charge et restituer les matériels
Réaliser la maintenance courante des matériels
Entretien des systèmes de coupe des matériels
Réparer les assemblages mécaniques

2. Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts
Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels
Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques
Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective n° 3131 des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes, dite SDLM.

Code(s) NSF :

252r--Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers

Fiche(s) Rome de rattachement

I1603 Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

I1607 Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	8/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir d'un ordre de réparation renseigné, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, le professionnel prend en charge le matériel confié par un client particulier, et effectue l'entretien périodique et le remplacement des éléments d'usure. Il effectue les réglages, l'affutage et le remplacement des éléments de coupe. Il répare les assemblages mécaniques défectueux qu'il détecte pendant les opérations de maintenance des matériels.

Il recueille le besoin du client, consulte et complète l'ordre de réparation. Il prend en charge le matériel, planifie les opérations à réaliser, détecte les anomalies majeures avant l'intervention, vérifie la disponibilité des pièces, des consommables, des équipements et de la documentation, consulte les données techniques et les méthodes de réparation du constructeur en lien avec l'intervention à effectuer.

À l'issue des travaux, il en contrôle la conformité, et renseigne l'ordre de réparation en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées. Il prépare le matériel à la livraison, le livre le cas échéant au responsable ou au client. Il range, nettoie le poste de travail et trie les déchets. Il prend en compte l'environnement de travail pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens.

Cette activité est réalisée en atelier au sein d'une équipe où des moyens collectifs sont partagés. Il porte des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés. Certains travaux peuvent être réalisés avec l'aide d'un autre mécanicien. Pour cette activité, il exploite les modes opératoires, les outillages et les équipements mis à sa disposition.

Le mécanicien est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail réalisé et fournit les éléments de facturation et de gestion ;
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les équipements ;
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins ;
- les clients, auprès de qui il recueille le besoin et donne les conseils d'usage, d'entretien, et de sécurité. Il donne aussi des explications sur la réparation effectuée.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Habilitation conforme à la norme en vigueur (NF C18-510) pour intervenir sur les installations électriques (fixes, ou mobiles).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prendre en charge et restituer les matériels
Réaliser la maintenance courante des matériels
Entretien des systèmes de coupe des matériels
Réparer les assemblages mécaniques

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	9/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir d'un diagnostic établi et d'un ordre de réparation, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité, le professionnel effectue les opérations de prise en charge du matériel. Il détecte les anomalies puis répare ou remplace les moteurs à allumage commandé et leurs périphériques, les systèmes électriques, électroniques, les batteries, la transmission, la liaison au sol et le freinage.

Il prend en charge le matériel, consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de réparation du constructeur en lien avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques. Il répare ou remplace les liaisons électriques, les sous-ensembles et les organes défectueux. Il effectue les contrôles et les réglages des systèmes sur lesquels il intervient. À l'issue des travaux, il en contrôle la conformité, renseigne l'ordre de réparation en indiquant les éléments de gestion et les anomalies constatées. Il restitue le matériel au client. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité est réalisée en atelier au sein d'une équipe où des moyens collectifs sont partagés. Il porte des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés. Certains travaux peuvent être réalisés avec l'aide d'un autre mécanicien. Pour cette activité, il exploite les modes opératoires, les outillages et les équipements mis à sa disposition.

Le mécanicien est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail réalisé et fournit les éléments de facturation et de gestion ;
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les équipements ;
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Habilitation conforme à la norme en vigueur (NF C18-510) pour intervenir sur les installations électriques (fixes, ou mobiles).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels
Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques
Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	11/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Prendre en charge et restituer les matériels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'une demande client ou d'un ordre de réparation, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, consulter la documentation technique, réaliser les opérations de prise en charge et de nettoyage du matériel, consigner les anomalies constatées sur l'ordre de réparation.

Une fois les réparations effectuées, restituer un matériel fonctionnel en communiquant au client les recommandations d'entretien, d'usage et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier dans le cadre de prestations de réparation ou d'entretien programmé.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.).

Les contraintes physiques sont peu présentes, elles sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. Il nettoie les matériels à l'aide des produits ou outils adéquats (produit dégraissant, nettoyeur haute pression ...).

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Le matériel, sa documentation (en version papier ou numérique) et les opérations à réaliser sont identifiés.

Les anomalies sont constatées (en version papier ou numérique) sur l'ordre de réparation.

Le nettoyage du matériel est effectué.

La restitution du matériel et les recommandations de sécurité, d'entretien et d'usage aux clients sont effectuées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Accueillir un client.

Prodiguer des conseils d'utilisation des matériels au client par rapport à son utilisation.

Expliquer le fonctionnement d'un matériel au client.

Effectuer la mise en route d'un matériel (neuf ou réparé).

Préparer un matériel en vue de sa livraison.

Contrôler le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Renseigner un ordre de réparation.

Commander des pièces détachées.

Restituer le matériel à un client.

Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.

Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Communiquer avec un client pour recueillir ses besoins.

Formuler des demandes d'approvisionnement.

Rendre compte oralement à un client des travaux à réaliser sur son matériel.

Formuler des conseils de sécurité et d'usage à un client.

Connaissance des obligations du réparateur.

Connaissance de l'identification d'un matériel.

Connaissance des éléments et organes constituant un matériel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	13/32

Connaissance du nettoyage des matériels.
Connaissance des motorisations des matériels.
Connaissance de l'outil numérique.
Connaissance du serrage contrôlé.
Connaissances des procédures de mise en route et l'arrêt des matériels.
Connaissances sur la dangerosité des éléments de coupes.
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	14/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser la maintenance courante des matériels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, réaliser les opérations d'entretien programmé, de contrôle et de réglage des matériels. Remplacer les éléments d'usure et signaler sur l'ordre de réparation les anomalies constatées. Réaliser les essais. Rendre compte oralement au client ou à son responsable afin de maintenir le niveau de performance initial des matériels après une période d'utilisation déterminée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son responsable, le professionnel intervient en atelier dans le cadre de l'entretien courant des matériels. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages.

Les contraintes physiques sont peu présentes, elles sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur (NF C18-510).

Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée

Les opérations d'entretien, de contrôle et de réglage sont réalisées.

Les pièces d'usure du matériel sont remplacées.

Les défauts constatés sont signalés.

Les essais des matériels sont réalisés.

L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler visuellement les canalisations souples et rigides.

Contrôler les sécurités des matériels.

Contrôler visuellement la corde du lanceur.

Contrôler visuellement les roues et pneus.

Vérifier le serrage des vis, écrous.

Faire les niveaux.

Nettoyer ou remplacer les filtres.

Nettoyer un carburateur.

Vidanger, remplir et mettre à niveau l'huile ou le mélange moteur.

Contrôler et nettoyer une bougie d'allumage.

Remplacer une bougie d'allumage.

Remplacer un lanceur.

Régler le levier de commande des gaz.

Régler les câbles (embrayage...).

Graisser les pivots, les axes et les rotules.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	15/32

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces, des équipements et des postes de travail.
Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.
Commander des pièces.

Rendre compte oralement à un client des travaux à réaliser sur son matériel.
Rendre compte oralement à son responsable.

Connaissance de la lubrification.
Connaissance des systèmes d'allumage.
Connaissance de la filtration.
Connaissance des systèmes d'embrayage.
Connaissance des systèmes d'alimentation en carburant.
Connaissance de la norme en vigueur (NFC 18-510).
Connaissance de la batterie et du circuit de charge.
Connaissance du serrage contrôlé.
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.
Connaissance de l'utilisation des manuels d'atelier et de la recherche des informations nécessaires.
Connaissance de l'outil numérique.
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	16/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Entretien des systèmes de coupe des matériels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, affuter et régler les chaînes, lames et outils de coupe. Remplacer et régler les courroies et embrayages de lames. Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées, et les pièces et les consommables utilisés. Réaliser les essais, afin de remettre au client un matériel fonctionnel et conforme à son usage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son responsable, le professionnel intervient en atelier dans le cadre de l'entretien courant des matériels. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.) Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages. Les contraintes physiques sont peu présentes, elles sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail. Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur (NF C18-510).

Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.
La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée.
Les outils de coupe sont réglés et affutés.
Les courroies et les embrayages sont remplacés et réglés.
Les essais de coupe sont effectués
L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Effectuer l'affutage des chaînes de tronçonneuses, des lames de tondeuses, des outils de coupe.
Effectuer l'équilibrage d'une lame de tondeuse.
Remplacer une lame de tondeuse, une chaîne de tronçonneuse, le lamier d'un taille-haie.
Effectuer la remise en état ou le remplacement d'une tête de fil nylon d'une débroussailleuse.
Remplacer un embrayage de lame (centrifuge ou magnétique).
Remplacer des courroies.
Régler la tension de chaîne de tronçonneuse.
Remplacer un carter de coupe.
Régler le jeu d'un lamier de taille-haies.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces, des équipements et des postes de travail.
Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Commander des pièces détachées.
Rendre compte oralement à son responsable.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	17/32

Connaissance des caractéristiques techniques des chaînes de tronçonneuses.
Connaissance des caractéristiques techniques des lames de tondeuses.
Connaissance des caractéristiques techniques d'une tête rotative à fil nylon des débroussaileuses.
Connaissance des méthodes d'affutage.
Connaissance des systèmes d'embrayage.
Connaissance des règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un matériel de parcs et jardins (outils de coupe en rotation).
Connaissance du serrage contrôlé.
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.
Connaissance sur l'outil numérique.
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	18/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réparer les assemblages mécaniques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation ou d'un défaut constaté sur un assemblage mécanique vissé ou riveté, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, organiser et réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la réparation : opérations de mesure, extraction de pièces (vis, axe, etc.), de restauration, usinage, pose.

Réaliser l'adaptation mécanique nécessaire à la fixation d'équipements ou d'accessoires.

Vérifier l'intégrité des pièces réparées. Réaliser les essais de fonctionnalités des éléments assemblés.

Compléter l'ordre de réparation, afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme aux prescriptions du constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son responsable, le professionnel intervient en atelier dans le cadre de l'entretien courant des matériels. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages.

Il découpe à la scie, à la tronçonneuse. Il assemble par perçage, taraudage et vis ou rivetage. Il restaure les filets avec une jauge à filet un filon, des filières. Il répare les taraudages avec des filets rapportés, des bagues. Il mesure avec un régle, un pied à coulisse, une jauge de profondeur, une jauge à filet.

Les contraintes physiques sont peu présentes, elles sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur (NF C18-510).

Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

L'ensemble des tâches nécessaires à la réparation sont organisées et réalisées.

L'adaptation mécanique nécessaire à la fixation d'équipements nécessaire est réalisée.

La méthode de réparation utilisée préserve l'intégrité et les qualités mécaniques des pièces.

Les essais des éléments assemblés sont réalisés.

L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mesurer un élément mécanique.

Assembler des éléments par vis, rivets.

Réparer un filetage par rectification.

Réparer un filetage par pose de filet rapporté.

Réparer un filetage par pose de bague filetée.

Réparer un assemblage par rivet.

Extraire une vis ou un goujon par usinage.

Extraire une vis ou un goujon par chauffe.

Adapter son activité à la réparation des assemblages mécaniques;

Rendre compte oralement et par écrit en renseignant l'ordre de réparation à son responsable.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	19/32

Communiquer avec ses collègues pour le partage des équipements et des postes de travail.

Connaissance des outils de mesure et de leur utilisation.

Connaissance de la chauffe par induction, par poste à souder oxyacétylénique.

Connaissance des outils de traçage, coupe, perçage et de leur utilisation.

Connaissance des moyens et des méthodes de réparation des filets, des taraudages.

Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.

Connaissance sur l'outil numérique.

Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	20/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné et du diagnostic établi, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique.

Effectuer le contrôle de la capacité de la batterie et procéder à sa charge.

Remplacer un module électronique, réparer un faisceau ou une connexion électrique, réaliser la réparation des liaisons électriques de la génératrice des groupes électrogènes.

Mettre à jour le logiciel d'un matériel.

Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées, les pièces et les consommables utilisés.

Réaliser les essais afin de remettre au client un matériel fonctionnel et conforme à son usage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son responsable, le professionnel intervient en atelier dans le cadre de réparation ou d'entretien courant des matériels. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécifiques pour des mesures et contrôles électriques (multimètre, pince à sertir, fer à souder...).

Les contraintes physiques sont peu présentes, elles sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, il doit être habilité conformément à la norme en vigueur (NF C18-510).

Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée.

Les mesures électriques sont correctement réalisées.

Le module électronique est correctement remplacé.

Les connexions électriques et les faisceaux électriques sont correctement réalisés, sans défaut de continuité et correctement fixé.

Les logiciels sont correctement téléchargés et paramétrés.

L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.

Les essais sont réalisés et le matériel est fonctionnel.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et remplacer un fusible, un relais.

Remplacer un voyant, une ampoule.

Réparer un faisceau, une connexion électrique par sertissage ou épissure.

Contrôler l'état d'une batterie au lithium.

Mettre à jour le logiciel d'un robot de tonte.

Remplacer une carte, un module électronique.

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système de sécurité.

Détecter une panne électrique.

Contrôler et remettre en état un groupe électrogène.

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système d'éclairage et de signalisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	21/32

Remplacer un moteur électrique.
Remplacer les organes de commande.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces, des équipements et des postes de travail.
Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.
Rendre compte oralement et par écrit en renseignant l'ordre de réparation à son responsable.

Connaissance des obligations légales du réparateur.
Connaissance des grandeurs électriques.
Connaissance du fonctionnement des robots de tonte.
Connaissance de l'utilisation d'un logiciel de programmation.
Connaissance de la lecture d'un schéma électrique.
Connaissance des méthodes d'utilisation des matériels de mesures électriques.
Connaissance de l'utilisation des manuels d'atelier et de la recherche des informations nécessaires.
Connaissance du fonctionnement des relais électromagnétiques.
Connaissance des précautions liées aux éléments électriques.
Connaissance des caractéristiques et des spécificités des moteurs électriques.
Connaissance des caractéristiques et des spécificités des groupes électrogènes.
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.
Connaissance de l'outil numérique.
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	22/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné et du diagnostic établi, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, contrôler et remettre en conformité, par remplacement d'éléments ou de sous-ensembles ou d'organes, les moteurs, les systèmes d'alimentation et de gestion moteur, les systèmes de contrôle des émissions, les systèmes de charge, de démarrage et de refroidissement des matériels.

Remplacer les pièces défectueuses des équipements périphériques, réaliser les essais des différents organes.

Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et les consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme à son usage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son responsable, le professionnel intervient en atelier dans le cadre de réparation des matériels. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages spécifique

Les contraintes physiques sont peu présentes, elles sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, il doit être habilité conformément à la norme en vigueur (NF C18-510).

Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée.

Les différents éléments du moteur et des périphériques sont contrôlés.

Les éléments remplacés sont fonctionnels.

Les systèmes de charge et de démarrage sont vérifiés et remplacés si besoin.

Les essais des différents organes sont réalisés correctement.

L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remplacer un carburateur.

Remplacer des durites.

Régler la carburation, le ralenti et le levier de commande des gaz.

Contrôler et remplacer l'attelage mobile (bielle, piston, segments).

Contrôler la compression et l'étanchéité d'un moteur à 4 temps.

Contrôler l'étanchéité d'un carter de moteur à 2 temps.

Réparer un carburateur (joints, membrane).

Régler les jeux des soupapes.

Contrôler et réparer un système d'allumage par volant magnétique.

Contrôler et réparer un système d'allumage électronique.

Contrôler et réparer un système d'injection.

Nettoyer le réservoir de carburant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	23/32

Décalaminer un échappement.
 Remplacer un lanceur.
 Remplacer un démarreur, un alternateur.
 Remplacer une bougie.
 Remplacer un injecteur.
 Contrôler le circuit de charge et de démarrage.
 Connecter/déconnecter une batterie de démarrage.
 Faire les niveaux d'une batterie de démarrage.
 Remplacer les éléments du circuit d'alimentation en carburant.
 Remplacer les éléments du circuit de lubrification.
 Remplacer les silentblochs.
 Remplacer une crépine de carburant.
 Régler et remplacer un câble d'accélérateur.
 Remplacer un capteur, un actionneur.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail.
 Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.
 Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.
 Rendre compte oralement et par écrit en renseignant l'ordre de réparation à son responsable.

Connaissance des grandeurs électriques.
 Connaissance de la lecture d'un schéma électrique.
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des moteurs.
 Connaissance des techniques de la mesure dimensionnelle appliquées aux moteurs thermiques.
 Connaissance des caractéristiques de la distribution de la culasse et de l'attelage mobile des moteurs thermiques.
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes d'alimentation en carburant.
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des courroies d'entraînement des organes auxiliaires.
 Connaissance des caractéristiques des éléments du circuit de lubrification des moteurs thermiques.
 Connaissance de la réglementation des émissions gazeuses polluantes.
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits de refroidissement.
 Connaissance des caractéristiques des équipements électriques des circuits de démarrage et de charge.
 Connaissance du serrage contrôlé.
 Connaissance des précautions liées aux interventions sur les circuits électriques.
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.
 Connaissance de l'outil numérique.
 Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	24/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné et du diagnostic établi, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, réparer les boîtes de vitesses mécaniques et les transmissions finales par chaîne, courroie ou arbre. Remplacer les embrayages. Contrôler les pneumatiques. Effectuer les contrôles, l'entretien, l'échange et les réglages des éléments du système de freinage. S'approvisionner en pièces et consommables. Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées, les pièces et les consommables utilisés. Réaliser les essais afin de remettre au client un matériel fonctionnel et conforme à son usage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son responsable, le professionnel intervient en atelier dans le cadre de réparation des matériels. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages spécifiques

Les contraintes physiques sont peu présentes, elles sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, il doit être habilité conformément à la norme en vigueur (NF C18-510).

Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée.

La boîte de vitesses et la transmission sont réparées.

Les éléments du système de freinage sont remplacés et réglés.

Les essais sont réalisés correctement.

L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réparer une boîte de vitesses mécanique.

Remplacer une boîte de vitesses mécanique.

Remplacer les éléments d'une transmission hydrostatique.

Régler les câbles d'embrayage.

Remplacer un boîtier de direction.

Remplacer les dispositifs de réduction et de renvoi d'angle.

Remplacer un pignon d'entraînement.

Remplacer des poulies, galets, roulements.

Remplacer un flexible hydraulique.

Remplacer une roue et serrer au couple.

Remplacer une chambre à air.

Remplacer des plaquettes de frein à disques secs et immergés.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail.

Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	25/32

Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.

Rendre compte oralement et par écrit à son responsable en renseignant l'ordre de réparation.

Signaler les anomalies constatées lors de l'intervention : fuites éventuelles, jeu anormal, fissures sur le châssis...

Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des embrayages.

Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des commandes d'embrayage.

Connaissance des méthodes de démontage, de contrôle et de réglages des embrayages et des commandes.

Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des boîtes de vitesses mécaniques.

Connaissance des règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique.

Connaissance des caractéristiques, la normalisation des lubrifiants des différents organes de la chaîne cinématique des matériels.

Connaissance des caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, des consignes de propreté.

Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de direction.

Connaissance de l'utilisation des manuels d'atelier et de la recherche des informations nécessaires.

Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.

Connaissance de l'outil numérique.

Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	26/32

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de l'activité quotidienne, comprendre et utiliser le vocabulaire professionnel afin de prendre en compte les besoins client et conseiller les clients, échanger avec ses collègues de travail, respecter les instructions de son responsable hiérarchique et communiquer avec les différents services du magasin et les intervenants extérieurs.

Critères de performance

La restitution du matériel est les recommandations de sécurité, d'entretien et d'usage aux clients sont effectuées.

L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.

Les défauts constatés sont signalés.

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation renseigné, analyser les opérations à réaliser, établir les moyens nécessaires à la réalisation des travaux, réserver les moyens collectifs et postes de travail, commander les pièces et consommables non disponibles, planifier la réalisation des opérations parmi celles en cours, alerter le responsable pour tout dépassement des délais prévus, afin d'éviter les immobilisations inutiles sur poste de travail et livrer dans le matériel dans les délais.

Critères de performance

Les opérations d'entretien, de contrôles et de réglages sont réalisées.

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées.

L'ensemble des tâches nécessaires à la réparation sont organisées et réalisées.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'opérations d'entretien ou de réparation à réaliser sur un matériel, identifier pour chaque opération à réaliser les règles d'hygiène, de sécurité et les équipements de protection adaptés, porter les équipements de protection, appliquer les règles de sécurité pour la manutention, l'utilisation des équipements et des outillages, appliquer les consignes de tri et de stockage des déchets, maintenir propre son poste de travail, afin d'assurer sa protection et celles des personnes sur le poste de travail.

Critères de performance

Le matériel, sa documentation (en version papier ou numérique) et les opérations à réaliser sont identifiés. Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	27/32

Glossaire technique

E.P.I.

équipements de protection individuelle.

Périphériques du moteur

c'est l'ensemble des systèmes qui servent au fonctionnement et à la gestion du moteur dont : le système de charge, système de démarrage, système de refroidissement, système d'alimentation en carburant, système de gestion moteur, système de contrôle des émissions.

Poste à souder oxyacétylénique

Le soudage oxyacétylénique ou autogène est un procédé de soudage ancien qui a traversé les âges avec peu de modifications. En effet, la technique consiste à créer une flamme de très haute température en associant un carburant : l'acétylène (C₂H₂), et un comburant : l'oxygène (O₂).

Réception

Emplacement de l'atelier de réparation servant à recevoir le client, établir l'ordre de réparation, renseigner le bon de travail, préparer les éléments de facturation, livrer le véhicule au client.

Un pied à coulisse

ou calibre à coulisse, est un instrument de mesure de longueur composé essentiellement de deux parties coulissantes l'une par rapport à l'autre, la partie mobile comportant le système de mesure appelé vernier. Basé sur la juxtaposition de 2 règles graduées, une en mm et l'autre en fraction de mm¹, cet instrument, très utilisé en mécanique, permet de mesurer précisément (au 1/50^e de mm pour la règle du vernier, faisant 49 mm) et facilement les cotes extérieures d'une pièce, le diamètre d'un cylindre ou d'un alésage, une profondeur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	28/32

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	29/32

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMEV	REAC	TP-00497	05	26/03/2024	26/03/2024	30/32

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	1/32

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts

Sigle du titre professionnel : MRMEV

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 252r - Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers-

Code(s) ROME : I1603, I1607

Formacode : 21011

Date de l'arrêté : 22/03/2024

Date de parution au JO de l'arrêté : 24/03/2024

Date d'effet de l'arrêté : 20/04/2024

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel MRMEV

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	3/32

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Prendre en charge et restituer les matériels Réaliser la maintenance courante des matériels Entretien des systèmes de coupe des matériels Réparer les assemblages mécaniques Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels	05 h 30 min	<p>L'épreuve se déroule en présence du jury, en simultané pour l'ensemble des candidats et en quatre phases indépendantes.</p> <p>Phase 1 durée 1 h 00 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné le candidat : réalise sur un matériel d'espaces verts une partie des opérations d'entretien programmé ou/et de maintenance préventive.</p> <p>Phase 2, durée 01 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • complète l'ordre de réparation ; • réalise la remise en état d'un organe en place ou déposé du matériel ; • réalise l'intervention de remise en état d'un organe, peut être de nature soit : mécanique ou électrique. <p>Phase 3, durée 01 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné et suite à un dysfonctionnement constaté le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • complète l'ordre de réparation ; • effectue le remplacement de l'organe ou la réparation d'un système ; • réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur. <p>Phase 4, durée 01 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné et suite à un dysfonctionnement constaté le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • complète l'ordre de réparation ; • remplace un organe ou répare un système de transmission ou de freinage ; • réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur. <p>Un membre du jury représente le client qui a pris rendez-vous pour le dépannage d'un matériel d'espace verts réparé. Il effectue un compte rendu oral d'intervention.</p> <p>Le jury dispose pour les différentes épreuves de grilles d'évaluation du candidat en situation de travail.</p>

Autres modalités d'évaluation le cas échéant :

▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Prendre en charge et restituer les matériels Réaliser la maintenance courante des matériels Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels	01 h 00 min	Le questionnaire complète la mise en situation. Le questionnaire professionnel est composé d'un dossier technique à partir duquel le candidat explique les démarches, les méthodes de diagnostic à utiliser et

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	4/32

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels		liste les moyens, par écrit et/ou par QCM qu'il met en œuvre pour effectuer la maintenance préventive, corrective et le dépannage des systèmes et sous-ensemble des matériels d'espaces verts. Des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement (QSE) du travail sont évoquées sur le questionnaire.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	5/32

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts					
Prendre en charge et restituer les matériels	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. Le matériel, sa documentation (en version papier ou numérique) et les opérations à réaliser sont identifiés.</p> <p>Les anomalies sont constatées (en version papier ou numérique) sur l'ordre de réparation.</p> <p>Le nettoyage du matériel est effectué.</p> <p>La restitution du matériel et les recommandations de sécurité, d'entretien et d'usage aux clients sont effectuées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser la maintenance courante des matériels	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée</p> <p>Les opérations d'entretien, de contrôle et de réglage sont réalisées.</p> <p>Les pièces d'usure du matériel sont remplacées.</p> <p>Les défauts constatés sont signalés.</p> <p>Les essais des matériels sont réalisés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des systèmes de coupe des matériels	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée.</p> <p>Les outils de coupe sont réglés et affûtés.</p> <p>Les courroies et les embrayages sont remplacés et réglés.</p> <p>Les essais de coupe sont effectués</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	6/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réparer les assemblages mécaniques	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. L'ensemble des tâches nécessaires à la réparation sont organisés et réalisés.</p> <p>L'adaptation mécanique nécessaire à la fixation d'équipements nécessaire est réalisée.</p> <p>La méthode de réparation utilisée préserve l'intégrité et les qualités mécaniques des pièces.</p> <p>Les essais des éléments assemblés sont réalisés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts					
Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée.</p> <p>Les différents systèmes électriques et électroniques sont réparés.</p> <p>Les mesures électriques sont correctement réalisées.</p> <p>Le module électronique est correctement remplacé.</p> <p>Les connexions électriques et les faisceaux électriques sont correctement réalisées, sans défaut de continuité et correctement fixés.</p> <p>Les logiciels sont correctement téléchargés et paramétrés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.</p> <p>Les essais sont réalisés et le matériel est fonctionnel.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	7/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée. Les différents éléments du moteur et des périphériques sont contrôlés. Les éléments remplacés sont fonctionnels. Les systèmes de charge et de démarrage sont vérifiés et remplacés si besoin. L'approvisionnement en pièces et consommables est effectué. Les essais des différents organes sont réalisés correctement. L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée. La boîte de vitesses et la transmission sont réparées. Les roues et pneumatiques sont remplacés. Les éléments du système de freinage sont remplacés et réglés. Les essais sont réalisés correctement. L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	8/32

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Entretien des systèmes de coupe des matériels
	Prendre en charge et restituer les matériels
	Réaliser la maintenance courante des matériels
	Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels
	Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques
	Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels
Organiser ses actions	Entretien des systèmes de coupe des matériels
	Réaliser la maintenance courante des matériels
	Réparer les assemblages mécaniques
	Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques
	Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels
Respecter des règles et des procédures	Entretien des systèmes de coupe des matériels
	Prendre en charge et restituer les matériels
	Réaliser la maintenance courante des matériels
	Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels
	Réparer les assemblages mécaniques
	Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques
	Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MRMEV

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 50 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	9/32

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le candidat titulaire (d'un diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles) identifié comme correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés sera considéré comme titulaire de l'attestation d'aptitude.

Le jury sera présent pendant la durée des mises en situation pratique soit 5 h 50 mn. Si pendant le déroulement de la mise en situation, le jury constate des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou une malfaçon pouvant constituer une mise en danger, il doit le signaler au candidat et alerter les responsables de session qui apprécieront de la poursuite ou non de l'intervention.

Durant la mise en situation : Phase 1 et 2 : les membres du jury peuvent questionner à tout moment les candidats, en simulation du client ou du responsable d'atelier, sur le processus de mise en œuvre, une demande de renseignement, un conseil sur une autre intervention, sur un entretien.... Un binôme de jury peut évaluer simultanément plusieurs candidats.

Phase 3 et 4 : l'un des membres du jury simule le client, l'autre membre observe la situation.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	10/32

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	11/32

CCP

Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Prendre en charge et restituer les matériels Réaliser la maintenance courante des matériels Entretien des systèmes de coupe des matériels Réparer les assemblages mécaniques	04 h 00 min	Phase 1, durée 01 h 30 min , à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : <ul style="list-style-type: none">● complète l'ordre de réparation ;● réalise sur un matériel, des opérations courantes d'entretien et/ou de maintenance préventive. Phase 2, durée 01 h 00 min , à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : <ul style="list-style-type: none">● complète l'ordre de réparation ;● réalise sur un matériel le remplacement et l'affûtage d'un système de coupe. Phase 3, durée 01 h 30 min , à partir d'un ordre de réparation renseigné et d'un plan côté, le candidat : <ul style="list-style-type: none">● réalise une pièce simple mécano soudée. Un membre du jury représente le client qui a pris rendez-vous pour le dépannage d'un matériel d'espaces verts réparé. Le candidat effectue un compte rendu oral d'intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	13/32

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le candidat titulaire (d'un diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles) identifié comme correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés sera considéré comme titulaire de l'attestation d'aptitude.

Le jury sera présent pendant la durée des mises en situation pratique soit 04 h 00 min. Si pendant le déroulement de la mise en situation, le jury constate des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou une malfaçon pouvant constituer une mise en danger, il doit le signaler au candidat et alerter les responsables de session qui apprécieront de la poursuite ou non de l'intervention.

Phase 1,2 et 3 : le jury peut questionner les candidats, en prenant le rôle du client ou du responsable d'atelier, sur le processus de mise en œuvre, une demande de renseignement, un conseil sur une autre intervention, un entretien par exemple.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	14/32

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	15/32

CCP

Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels	04 h 30 min	<p>Phase 1, durée 01 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">● complète l'ordre de réparation ;● réalise sur un matériel de parcs et jardins le remplacement d'un organe mécanique ou électrique. <p>Phase 2, durée 01 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné et suite à un dysfonctionnement constaté, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">● complète l'ordre de réparation ;● effectue le remplacement de l'organe ou la réparation d'un système ;● réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur. <p>Phase 3, durée 01 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné et suite à un dysfonctionnement constaté le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">● complète l'ordre de réparation ;● remplace un organe ou répare un système de transmission ou de freinage ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	17/32

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<ul style="list-style-type: none"> réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur. Un membre du jury représente le client qui a pris rendez-vous pour le dépannage d'un matériel d'espaces verts réparé. Le candidat effectue un compte rendu oral d'intervention.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 30 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	18/32

Protocole d'intervention du jury :

Le candidat titulaire (d'un diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles) identifié comme correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés sera considéré comme titulaire de l'attestation d'aptitude.

Le jury sera présent pendant la durée des mises en situation pratique soit 04 h 30 min. Si pendant le déroulement de la mise en situation, le jury constate des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou une malfaçon pouvant constituer une mise en danger, il doit le signaler au candidat et alerter les responsables de session qui apprécieront de la poursuite ou non de l'intervention.

Phase 1,2 et 3 : le jury peut questionner les candidats, en prenant le rôle du client ou du responsable d'atelier, sur le processus de mise en œuvre, une demande de renseignement, un conseil sur une autre intervention, un entretien par exemple.

Un jury peut évaluer simultanément plusieurs candidats.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	19/32

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier standard, type atelier de formation, ou atelier d'une entreprise de maintenance de matériels de parcs et Jardins, comportant : 6 emplacements agencés de façon à contenir chacun soit un matériel de parcs et jardins, soit un banc ou des organes déposés. Quelle que soit la configuration, l'emplacement devra être équipé de l'outillage et matériel d'ateliers nécessaires en lien avec les épreuves. Les locaux doivent être équipés d'un réseau de distribution en électricité, air comprimé et eau d'un dispositif d'extraction des gaz d'échappement, de moyen d'extinction des incendies et d'une signalétique pour localiser ces dispositifs, ainsi que les dangers potentiels dans l'atelier. D'une trousse de premiers secours, d'un moyen téléphonique pouvant prévenir les secours.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les postes d'évaluation devront être suffisamment éclairés, dégagés et espacés les uns des autres pour permettre la libre circulation de l'opérateur et des jurys, et garantir une confidentialité suffisante lors de l'évaluation du candidat. Une zone de sécurité, autour des matériels servant pour l'épreuve de synthèse, doit être respectée lors des manœuvres du matériel. La localisation des éléments concernant la qualité, la sécurité et la protection de l'environnement doit être portée à la connaissance des jurys et des candidats;
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	21/32

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Postes de travail : entretien programmé et de maintenance préventive.	6	Sans objet.
	1	Une station de nettoyage des pièces	6	Sans objet.
Machines	1	Tronçonneuse.	1	Sans objet.
	1	Taille haie.	1	Sans objet.
	1	Tondeuse.	1	Sans objet.
	1	Motoculteur.	1	Sans objet.
	1	Tondeuse autoportée.	1	Sans objet.
Outils / Outillages	1	Matériel de levage et manutention (tables élévatrices, pont élévateur, grue d'atelier, cric rouleur).	1	Sans objet.
	1	Matériel de calage (chandelle, cale en bois).	1	Sans objet.
	1	Bac de récupération des huiles de vidange mobile.	1	Sans objet.
	1	Bac de récupération des liquides de refroidissement.	6	Sans objet.
	1	Servante d'atelier, un établi avec un étau sur tourelle équipée de Mordaches tendre amovible.	1	Sans objet.
	1	Matériel d'extraction (presse, vérins, arrache mécanique, arrache roulements, rotule).	1	Sans objet.
	1	Bacs de tri.	1	Sans objet.
	1	Matériel d'intervention sur système de freinage (purgeur, manomètre).	1	Sans objet.
	1	Matériel d'intervention sur système hydraulique (valise diagnostic, manomètre, éprouvette).	1	Sans objet.
	1	Chargeurs de batteries / démarreur.	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	22/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Outillages spécifiques pour la réparation de chaînes de tronçonneuse (riveteuse d'atelier, dériveteuse).	1	Sans objet.
	1	Extraction, découpe et chauffe (poste soudage SOA, SA, MIG).	1	Sans objet.
	1	Matériels de mécaniques générales (perceuse sur colonne, un touret).	1	Sans objet.
	1	Outillages spécifiques d'affûtage (support de chaînes, affûteuse d'établi).	1	Sans objet.
	1	Machine à démonter les pneumatiques.	1	Sans objet.
	1	Matériel de contrôle dimensionnel (marbre, support, règle de mécanicien, un pied magnétique).	1	Sans objet.
	1	Matériel de Contrôle d'étanchéité (une pompe à vide manuelle, un compressiomètre, un testeur de fuite) réparation des injecteurs (pompes à tarer).	1	Sans objet.
	1	Matériel de remplacement des bougies préchauffage (contrôleurs des bougies).	1	Sans objet.
	1	Matériel de contrôle de l'étanchéité du circuit de refroidissement (pompes, manomètre, bouchons spécifiques, appareillage de remplissage).	1	Sans objet.
	1	Matériel de contrôle de la pression d'huile du moteur (mallette de contrôle, manomètre) Intervention sur le circuit d'alimentation en carburant (manomètre, raccords).	1	Sans objet.
	1	Outillages spécifiques utilisés pour l'entretien la réparation et le dépannage des matériels de parcs et jardins.	1	Outillage courant du mécanicien de matériels de parcs et jardins : Caisse à outil roulante. Lot de clés mixtes. Lot de douilles embouts et rallonges. Jeu de pinces. Marteau. Burin. Maillet. Chasse goupille. Pied à coulisse. Lot de tournevis plat, cruciforme, Torx. Lot de clés à tube. Brosse métallique.
	1	Matériel d'intervention sur système de freinage (pince de rappel de piston, pince à ressort).	1	Sans objet.
	1	Matériel d'intervention sur le réglage et la réparation des trains roulants (démonte rotule, démonte	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	23/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		embout de crémaillère).		
	1	Matériel de maintenance et réparation des groupes motopropulseurs (clé à filtre, clé de vidange, un jeu de cale d'épaisseur, pince à segments).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réparation des organes hydrauliques (pince ergot, clé à sangle, clé à tuyauté).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réparation des canalisations (coupe tube, presse à embout).	1	Sans objet.
	1	Matériel de confection et réparation des liaisons électriques (fer à souder, pince à sertir).	1	Sans objet.
	1	Matériel de serrage contrôlé (clé dynamométrique, clé angulaire).	1	Sans objet.
	1	Outillages spécifiques pour chaînes de tronçonneuse (chevalet d'affûtage, limes, gabarit multifonction, pinces à dériveter et riveter).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réalisation de supports mécano-soudés. (alésoirs, lime, tarauds, filière).	1	Sans objet.
	1	Matériel d'extraction, frappe, découpe et chauffe (tournevis à frapper, extracteurs, scie, perceuse, une meuleuse).	1	Sans objet.
	1	Outillages pneumatiques (une clé pneumatique, un manomètre de gonflage, une soufflait air) Contrôles dimensionnels (comparateur, micromètre), des grandeurs électriques (voltmètre, ampèremètre).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réparation des injecteurs (douille, clé spécifique, bouchons) Remplacements des bougies préchauffage (douille, clé spécifique).	1	Sans objet.
Équipements	1	Absorbant de sol et essuie main.	6	Eclairage individuel : baladeuse ou lampe.
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants de manutentionnaire, lunettes de protection, matériel spécifique de protection lors d'opérations de soudure. Les consignes de sécurité des différents équipements mis en œuvre (machines en particulier) doivent être affichées de façon visible au niveau du poste de travail.	1	EPI : tenue de travail, chaussures de sécurité.
Matières d'œuvre	1	Lot de pièces et ingrédients pour l'entretien, la réparation et le dépannage des organes et sous-	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	24/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		ensembles des chaînes cinématiques, des systèmes des matériels de parcs et jardins : pneumatique, système de freinage, trains roulants, groupe motopropulseur, canalisations, liaisons électriques, supports mécanosoudés.		
Documentations	1	Manuel d'atelier du constructeur du matériel servant de support d'épreuve Manuel de pièces détachées constructeur Livret d'entretien du matériel Manuel de conduite du matériel Notices d'utilisation des matériels et équipements de l'atelier Les documents peuvent être sur support papier ou numérisés, un ordinateur en ordre de marche doit être mis à disposition du candidat à proximité du poste de travail.	1	Selon les besoins de l'épreuve, le candidat aura accès à la documentation technique du matériel pour les informations spécifiques liées au support particulier d'épreuve (le matériel) sur lequel il opère (informations accessibles, mais non fournies systématiquement ; le candidat doit les rechercher lui-même).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	25/32

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Matériels Agricoles et d'Espaces Verts option: Parcs et Jardins Arrêté du 25/05/2012		Mécanicien réparateur des matériels d'espaces verts Arrêté du 22/03/2024
CCP	Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.	CCP	Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	27/32

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMEV	RE	TP-00497	05	24/03/2024	26/03/2024	29/32

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

